

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.087 Commission d'Appel d'Offres – Renouvellement intégral - Election

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1414-5, L.2121-21 et L.2121-22 ;
- **VU** la délibération n°2020.032 en date du 25 mai 2020 procédant à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;
- **VU** la délibération n°2021.046 en date du 5 juillet 2021 prenant acte de la composition de la Commission d'appel d'offres suite à des démissions de Conseillers municipaux membres de cette instance ;
- **VU** la délibération n°2022.079 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux, suivants de la liste « Saint-Jacques active et citoyenne » ;
- **VU** la délibération n°2022.086 en date du 5 septembre 2022 décidant le renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres et fixant les conditions de dépôt des listes ;
- **VU** le Règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres approuvé par la délibération n°2021.049 et notamment son article 4 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que suite à la démission d'un Conseiller municipal membre titulaire de la Commission d'appel d'offres, la ville de Saint Jacques de la Lande se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à son remplacement du fait de l'inexistence de membre suppléant inscrit sur la même liste aux élections municipales ;
- **CONSIDERANT** donc la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres afin de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein tel que prévu à l'article L.2121-22 du CGCT ;
- **CONSIDERANT** qu'une seule liste a été déposée dans les délais fixés par la délibération n°2022.086 en date du 5 septembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ;
- Procède à l'élection des membres de la CAO ;
- Elit comme membres de la CAO :

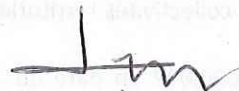
Titulaires	Suppléants
Philippe Cocheril	Alice Pfeiffer
Loïc Ravaudet	Clément David
Fabienne Billard	Guérolé Saurel
Alain Jan	Luc Simon
Yannick Dein	Michaël Macé

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22

Par le service affaires générales